

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 10 juillet 2024 à 20h30 à la salle du conseil municipal, après convocation légale

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BRUNIER Christian, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, RENAUD Jean-Pierre, RUECAS Flora, MOREAU Marjorie, CHARRIE Nathalie, LUCAS Jacky.

Absents : ROBLIN Benoît, SALACRUCH Françoise, PORTMANN Cyril.

Secrétaire de séance : CHARRIE Nathalie.

Date de convocation : 3 juillet 2024

Publication de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) : 3 juillet 2024

Était présent à la réunion : JUCHEREAU Emmanuel, directeur général des services de la commune du Thou.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2024 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

Finances

- 1 – Décision modificative
- 2 – Subvention exceptionnelle

Personnel communal

- 3 – Création d'un poste de chargé de mission

Domaine communal

- 4 – Acquisition de terrains par la commune
- 5 – Occupation du domaine public. Périodicité du versement pour l'utilisation de la borne électrique par les commerçants ambulants

Divers

- 6 – Désignation de membres titulaire et suppléant au SIVOS LE THOU-LANDRAIS
- 7 – Statuts SIVU Sapeurs-Pompiers Volontaires Ardillières, Le Thou, Ballon, Landrais
- 8 – Avis enquête publique sur le parc éolien Saint Christophe-Aigrefeuille-La Jarrie
- 9 – Vente d'un véhicule communal

Comptes rendus des commissions

Informations et questions diverses

Décision modificative

Aucun point à traiter

Subvention exceptionnelle. Association Ré-création dansée

Monsieur le Maire informe que l'association Ré-création dansée sollicite une subvention pour l'acquisition de matériel.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 400.00€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le versement d'une subvention de 400.00 € à l'association Ré-création dansée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Les crédits sont prévus au budget 2024.

L'association demande l'utilisation de la salle des fêtes sur un autre créneau horaire le lundi soir. Sachant que le ménage est effectué le lundi matin et que les enfants du multi accueil les Bambins d'Aunis utilisent la salle le mardi, le ménage devra être fait par Ré Création dansée.

Acquisition du terrain de la Gare par la commune

Le propriétaire accepte de le vendre à 1000€ hors frais notariés.

Il restera un chemin à faire environ 2000€ et frais de notaire environ 400€.

Le Conseil valide cette demande.

Attendre le bornage car il faut débroussailler le terrain.

Autorisation de recrutement d'un agent contractuel : chargé de mission

Vu l'article L332-23,1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Considérant qu'il appartient à la collectivité de créer les emplois,

Considérant qu'il y a lieu de recruter un chargé de mission afin de rédiger des actes administratifs spécifiques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 24 juin 2024 et jusqu'au 28 juin 2024, un emploi non permanent sur le grade d'attaché hors classe dont la durée totale de service est de 12 heures, suite à un accroissement temporaire d'activité du service administratif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire ;
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Occupation du domaine public. Participation financière forfaitaire pour les commerces ambulants

Vu la délibération n° 2018_04_19_5 du 19 avril 2018 relative à la participation financière forfaitaire pour les commerces ambulants ;

Considérant qu'il est pertinent d'exiger la participation financière pour la mise à disposition d'une borne électrique au trimestre en non au mois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Indique que la participation financière pour la mise à disposition d'une borne électrique pour les commerces ambulants sera exigée trimestriellement.
- Indique que la présente décision sera applicable au 1^{er} septembre 2024 ;
- Précise que les termes initiaux de la délibération sus visée (tarifs) demeurent inchangés.

Voir pour une convention d'occupation du domaine public pour le réparateur de vélos.

Désignation de représentants au SIVOS LE THOU LANDRAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SIVOS LE THOU LANDRAIS ;

Suite à la démission de M. FAUCILLON Jérôme, conseiller municipal et membre titulaire au SIVOS LE THOU LANDRAIS, il convient de désigner de nouveaux délégués.

En vertu de l'article L. 5211-7 du CGCT, et après une décision unanime de l'assemblée délibérante de ne pas procéder à la nomination du délégué par bulletin secret,

Le Conseil Municipal, après vote à main levée et à l'unanimité décide de nommer :

- Madame RUESCAS Flora actuellement membre suppléant est désignée en qualité de membre titulaire au SIVOS LE THOU LANDRAIS ;
- Monsieur LUCAS Jacky est désigné membre suppléant au SIVOS LE THOU LANDRAIS.

Statuts du Syndicat Intercommunal Ardillières, Landrais, Le Thou – Centre intercommunal des Sapeurs-Pompiers.

Vu les articles L5211-1 et suivants et L5212-1 et suivants du CGCT ;

Considérant qu'il est nécessaire de constituer un syndicat intercommunal à vocation unique dénommé « SIVU SP SUD AUNIS » ;

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes du projet de statuts du SIVU SP SUD AUNIS ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdits statuts.

Il est précisé que la commune de Ciré ne souhaite pas participer à ce SIVU.

Les travaux du bâtiment sur la commune d'Ardillières pourraient débuter en 2025.

Enquête publique Parc éolien de Puyvineux. Avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente l'enquête publique relative au projet de parc éolien de Puyvineux.

Le Préfet invite les communes concernées par ce projet (dont la commune du Thou) à se prononcer sur le dossier d'enquête publique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis **DEFAVORABLE** au dossier d'enquête publique relatif au projet de parc éolien à Puyvineux.

Il est précisé que les communes concernées ont émis u avis défavorable.

Vente d'un véhicule communal

Monsieur le Maire indique qu'un véhicule du service technique (NISSAN CTTE) peut être cédé en l'état pour un montant de 1 500.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la vente en l'état du véhicule « NISSAN » pour un montant de 1 500.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette vente et à signer tout document relatif à cette affaire.

Comptes rendus des commissions

Animation / communication

Tholusien quatre pages, à venir.

- Cinéma de plein air le 26 juillet : restauration sur place + buvette avec vente de glaces tenue par Le Thou s'anime.

- Marché de producteur le 7 août :

décision du conseil municipal de tenir une buvette où seront vendues les boissons des producteurs.

- Fête des associations : prochaine réunion le 19 juillet à Ardilleres, Jacky et Nathalie seront présents.

- Spectacle théâtral, son et lumière dans le cadre de l'histoire locale et patrimoine : projet de l'amicale laïque d'Aigrefeuille en vue d'une représentation en septembre 2025 ayant pour thème La Gare. Besoin d'une centaine de bénévoles. L'association sur Le Thou est en train de se créer et une réunion publique est prévue début octobre. Des invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

- Exposition Vivre Ici en Aunis : actuellement sur les murs des communes du Thou et Landrais. Il faut déplacer le panneau marquant le départ, devant le Vival pour plus de visibilité. Nous déplorons que des dégradations aient déjà eu lieu sur une photo et des textes sur notre commune.

- Le Thous s'anime : démission du bureau, AG le 12 octobre. Des invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres. S'il n'y a pas de volontaires pour reprendre l'activité, il faudra nommer un(e) président(e) et trésorier(e), et l'association sera en sommeil.

- Le conseil municipal accepte la proposition de faire un pot entre élus et agents communaux une fois par an, afin de se rencontrer et de remercier le personnel.

Prochaine date le Jeudi 19 septembre à 18h30. Faire des invitations personnalisées.

Commission affaires sociales

- repas des Anciens : accord du traiteur et des chanteuses pour revenir le 11 novembre.

- la visite de prévention canicule a eu lieu auprès des anciens isolés.

- chantier bardage local jeunes : partenariat mairie / PAPJ, bientôt terminé

Commission voirie

Chemin des Brandettes refait.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 12 septembre 2024

Fin de réunion : 22h15

Le maire
Christian BRUNIER



La secrétaire de séance
Nathalie CHARRIE

